



**RETURN BIDS BY FAX TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS**

**À:
ATT: Lynn Kalp
5P300-17-5083**

**Bid Fax/ Fax D'offre:
1-877-558-2349**

**Parks Canada
111 Water Street East
Cornwall, ON
K6H 6S3**

**Parcs Canada
111, rue Water Est
Cornwall, ON
K6H 6S3**

**Request for a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency
111 Water Street East
Cornwall, ON
K6H 6S3**

**Parcs Canada
111, rue Water Est
Cornwall, ON
K6H 6S3**

Title-Sujet RFSO – Supply & Deliver Dock Floats – Waterways - Parks Canada DOC - Fournir et livrer des flotteurs de quai – Voies Navigables -Parcs Canada		Date 25-09-2017
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-17-5083	Client Ref. No. – No. de réf du client.	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 02:00 PM on – le 25-10-2017	Time Zone Fuseau horaire - EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Lynn Kalp lynn.kalp@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (613)938-5803	Fax No. – No de FAX: (866) 246-6893	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein/ Voir dans la présente		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Address Électronique :		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur Signature Date		

Fournir et livrer des flotteurs de quai

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.4 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
A. OFFRE À COMMANDES	9
7.1 OFFRE	9
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	9
7.5 RESPONSABLES.....	10
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	11
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	11
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	11
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
7.14 LOIS APPLICABLES.....	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
7.1 BESOIN	12
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
7.3 DURÉE DU CONTRAT	12
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	13
7.5 PAIEMENT	13
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
7.7 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	14

Fournir et livrer des flotteurs de quai

ANNEXE « A »	15
BESOIN	15
ANNEXE « B »	16
BASE DE PAIEMENT	16
APPENDICE 1 - DISPOSTIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ	

Fournir et livrer des flotteurs de quai

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Les flotteurs de quai doivent respecter les spécifications suivantes, à tout le moins :

- Des matériaux bruts de haute qualité;
- Une épaisseur standard de paroi d'un minimum de 0,125 po.
- Dimensions : Variées
- Dépasse les exigences de la ASTM Falling Dart Puncture Test (Essai de rupture au moyen d'une fléchette en chute);
- Respecte les exigences de l'essai d'absorption d'eau
- Construction unie en structure monocoque;
- Excellente résistance aux dommages de collisions ou de coups à basse température;
- Fabriqué selon les normes ISO 9001.
- Garantie de 15 ans pour les défauts liés à la fabrication;

Fournir et livrer des flotteurs de quai

- Conformité aux normes environnementales FDA Title 21;
- Flottabilité : Testé en réservoir, minimum de 1260 - 1270 lb.
- Coque externe/enveloppe : unie, moulée par soufflage, la coque moulée par rotation est également acceptable
- Couleur : Noir
- Intérieur : Rempli de mousse de polystyrène expansé (PSE)
- Remplissage de mousse PSE sans vides
- Inhibiteurs de rayons ultra-violet

** Parc Canada sera responsable pour le déchargement des camions muni d'un chariot élévateur.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à l'exigence de l'offre à commandes.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères	Répond au critère ✓	ne répond pas au critère X
Des matériaux bruts de haute qualité;		
Une épaisseur standard de paroi d'un minimum de 0,125 po.		
Dimensions : Variées		
Dépasse les exigences de la ASTM Falling Dart Puncture Test (Essai de rupture au moyen d'une fléchette en chute);		
Respecte les exigences de l'essai d'absorption d'eau « Hunt 7-Day »		
Construction unie en structure monocoque		
Excellente résistance aux dommages de collisions ou de coups à basse température;		
Fabriqué selon les normes ISO 9001.		
Garantie de 15 ans pour les défauts liés à la fabrication;		
Conformité aux normes environnementales FDA Title 21		
Flottabilité : Testé en réservoir, minimum de 1260 - 1270 lb.		

Fournir et livrer des flotteurs de quai

Coque externe/enveloppe : unie, moulée par soufflage, la coque moulée par rotation est également acceptable		
Couleur : Noir		
Intérieur : Rempli de mousse de polystyrène expansé (PSE)		
Remplissage de mousse PSE sans vides		
Inhibiteurs de rayons ultra-violets		

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA M0222T (2016-01-28), Évaluation du prix

1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :
 - a. les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande d'offres à commandes (DOC) précise que les offres doivent être soumises en dollars canadiens, les offres soumises en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les offres soumises en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la DOC, ou à une autre date précisée dans la DOC, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB destination.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

4. Pour les fins de la DOC, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CUA M0069T* (2007-05-25) Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

N/A

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées jusqu' au 30 septembre 2018 inclusivement.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) période supplémentaire de un ans chaque, à partir du 1 octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019 et du 1 octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.4 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

Location #1

**LHN du Canal Rideau
49, rue Center
Smiths Falls, ON
K7A 3B8**

Location #2

**LHN de la voie navigable Trent Severn
2155, rue Ashburnham
Peterborough, ON
K9J 6Z6**

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Lynn Kalp

**Agente de marchés, Service national de passation de marchés
Direction générale de la Dirigeante principale des finances
Agence Parcs Canada
111, rue Water Est, Cornwall, ON K6H 6S3**

**lynn.kalp@pc.gc.ca
Téléphone 613-938-5803
Télécopieur 866-246-6893**

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom du Représentant:		
Titre:		
Nom de l'entreprise:		
Adresse:		
Ville:	Province/ Territoire:	Code Postale:
Téléphone:		Télécopieur:
Adresse électronique:		

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont: LHN Canal Rideau et Voies Navigables du Trent Severn.

7.8 Procédures pour les commandes

L'utilisateur identifié autorisé à faire des commandes par rapport à l'offre à commandes émettra un appel à la vente contre une offre à commandes chaque fois que des marchandises sont nécessaires. Les marchandises seront fournies conformément aux taux fixes selon l'annexe «B» de l'offre à commandes.

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, *Commande subséquente à une offre à commandes.*

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000 \$ (taxes applicables incluses).

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

Fournir et livrer des flotteurs de quai

- d) les conditions générales 2029 (2016-04-04) Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- f) l'Annexe « A », Besoin;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2029 (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date de l'octroi du contrat jusqu'au 30 septembre 2018 inclusivement.

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B*. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2017-08-17), Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.3 H1000C (2008-05-12) Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

7.6 Instructions pour la facturation

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA G1005C* (2016-01-28), Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

ANNEXE « A »

BESOIN

SPÉCIFICATIONS

Les flotteurs de quai doivent respecter les spécifications suivantes, à tout le moins :

- Des matériaux bruts de haute qualité;
- Une épaisseur standard de paroi d'un minimum de 0,125 po.
- Dimensions : Variées
- Dépasse les exigences de la ASTM Falling Dart Puncture Test (Essai de rupture au moyen d'une fléchette en chute);
- Respecte les exigences de l'essai d'absorption d'eau
- Construction unie en structure monocoque;
- Excellente résistance aux dommages de collisions ou de coups à basse température;
- Fabriqué selon les normes ISO 9001.
- Garantie de 15 ans pour les défauts liés à la fabrication;
- Conformité aux normes environnementales FDA Title 21;
- Flottabilité : Testé en réservoir, minimum de 1260 - 1270 lb.
- Coque externe/enveloppe : unie, moulée par soufflage, la coque moulée par rotation est également acceptable
- Couleur : Noir
- Intérieur : Rempli de mousse de polystyrène expansé (PSE)
- Remplissage de mousse PSE sans vides
- Inhibiteurs de rayons ultra-violets
- Les quais flottants seront livrés à l'atelier centrale 49, rue Centre, Smiths Falls Ontario, K7A 3B8
- Parc Canada sera responsable pour le déchargement des camions muni d'un chariot élévateur

Fournir et livrer des flotteurs de quai

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Prix jusqu'au 30 septembre 2018

Dimensions	# de unités	Coût par unité
12"x48"x20"	1	\$
18"x48"x36"	1	\$
20"x72"x08"	1	\$
20"x96"x10"	1	\$
24"x36"x08"	1	\$
24"x36"x12"	1	\$
24"x36"x16"	1	\$
24"x36"x20"	1	\$
24"x48"x08"	1	\$
24"x48"x12"	1	\$
24"x48"x16"	1	\$
24"x48"x20"	1	\$
24"x48"x24"	1	\$
24"x48"x36"	1	\$
24"x96"x08"	1	\$
24"x96"x12"	1	\$
24"x96"x16"	1	\$
36"x48"x12"	1	\$
36"x48"x16"	1	\$
36"x48"x18"	1	\$
36"x48"x20"	1	\$
36"x48"x24"	1	\$
36"x48"x32"	1	\$
36"x72"x12"	1	\$
36"x72"x16"	1	\$
36"x72"x20"	1	\$
36"x72"x24"	1	\$
36"x72"x32"	1	\$
36"x96"x12"	1	\$
36"x96"x16"	1	\$
36"x96"x20"	1	\$
36"x96"x24"	1	\$
36"x96"x32"	1	\$
38"x72"x12"	1	\$
42"x72"x12"	1	\$
42"x72"x16"	1	\$
48"x48"x12"	1	\$
48"x48"x16"	1	\$
48"x48"x20"	1	\$
48"x48"x24"	1	\$
48"x48"x32"	1	\$

Fournir et livrer des flotteurs de quai

48"x60"x12"	1	\$
48"x60"x16"	1	\$
48"x60"x20"	1	\$
48"x60"x24"	1	\$
48"x60"x32"	1	\$
48"x72"x12"	1	\$
48"x72"x16"	1	\$
48"x72"x20"	1	\$
48"x72"x24"	1	\$
48"x72"x28"	1	\$
48"x72"x32"	1	\$
48"x96"x12"	1	\$
48"x96"x16"	1	\$
48"x96"x20"	1	\$
48"x96"x24"	1	\$
48"x96"x32"	1	\$
Coût Total LES PRIX NE DEVRAIENT PAS INCLURE LA TPS / TVH		\$

REMARQUE:

PRIX DE BASE SUR LE VOLUME ATTENDU DE 100 UNITÉS / ANNÉE.

Le nombre d'unités et de tailles à acheter est inconnu.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

Année d'option 1

Prix du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2019

Dimensions	# de unités	Coût par unité
12"x48"x20"	1	\$
18"x48"x36"	1	\$
20"x72"x08"	1	\$
20"x96"x10"	1	\$
24"x36"x08"	1	\$
24"x36"x12"	1	\$
24"x36"x16"	1	\$
24"x36"x20"	1	\$
24"x48"x08"	1	\$
24"x48"x12"	1	\$
24"x48"x16"	1	\$
24"x48"x20"	1	\$
24"x48"x24"	1	\$
24"x48"x36"	1	\$
24"x96"x08"	1	\$
24"x96"x12"	1	\$
24"x96"x16"	1	\$
36"x48"x12"	1	\$
36"x48"x16"	1	\$
36"x48"x18"	1	\$
36"x48"x20"	1	\$
36"x48"x24"	1	\$
36"x48"x32"	1	\$
36"x72"x12"	1	\$
36"x72"x16"	1	\$
36"x72"x20"	1	\$
36"x72"x24"	1	\$
36"x72"x32"	1	\$
36"x96"x12"	1	\$
36"x96"x16"	1	\$
36"x96"x20"	1	\$
36"x96"x24"	1	\$
36"x96"x32"	1	\$
38"x72"x12"	1	\$
42"x72"x12"	1	\$
42"x72"x16"	1	\$
48"x48"x12"	1	\$
48"x48"x16"	1	\$
48"x48"x20"	1	\$
48"x48"x24"	1	\$
48"x48"x32"	1	\$
48"x60"x12"	1	\$
48"x60"x16"	1	\$
48"x60"x20"	1	\$
48"x60"x24"	1	\$
48"x60"x32"	1	\$

Fournir et livrer des flotteurs de quai

48"x72"x12"	1	\$
48"x72"x16"	1	\$
48"x72"x20"	1	\$
48"x72"x24"	1	\$
48"x72"x28"	1	\$
48"x72"x32"	1	\$
48"x96"x12"	1	\$
48"x96"x16"	1	\$
48"x96"x20"	1	\$
48"x96"x24"	1	\$
48"x96"x32"	1	\$
Coût Total LES PRIX NE DEVRAIENT PAS INCLURE LA TPS / TVH		\$

REMARQUE:

PRIX DE BASE SUR LE VOLUME ATTENDU DE 100 UNITÉS / ANNÉE.

Le nombre d'unités et de tailles à acheter est inconnu.

Fournir et livrer des flotteurs de quai

Année d'option 2
Prix du 1 octobre 2019 au 30 septembre 2020

Dimensions	# de unités	Coût par unité
12"x48"x20"	1	\$
18"x48"x36"	1	\$
20"x72"x08"	1	\$
20"x96"x10"	1	\$
24"x36"x08"	1	\$
24"x36"x12"	1	\$
24"x36"x16"	1	\$
24"x36"x20"	1	\$
24"x48"x08"	1	\$
24"x48"x12"	1	\$
24"x48"x16"	1	\$
24"x48"x20"	1	\$
24"x48"x24"	1	\$
24"x48"x36"	1	\$
24"x96"x08"	1	\$
24"x96"x12"	1	\$
24"x96"x16"	1	\$
36"x48"x12"	1	\$
36"x48"x16"	1	\$
36"x48"x18"	1	\$
36"x48"x20"	1	\$
36"x48"x24"	1	\$
36"x48"x32"	1	\$
36"x72"x12"	1	\$
36"x72"x16"	1	\$
36"x72"x20"	1	\$
36"x72"x24"	1	\$
36"x72"x32"	1	\$
36"x96"x12"	1	\$
36"x96"x16"	1	\$
36"x96"x20"	1	\$
36"x96"x24"	1	\$
36"x96"x32"	1	\$
38"x72"x12"	1	\$
42"x72"x12"	1	\$
42"x72"x16"	1	\$
48"x48"x12"	1	\$
48"x48"x16"	1	\$
48"x48"x20"	1	\$
48"x48"x24"	1	\$
48"x48"x32"	1	\$
48"x60"x12"	1	\$
48"x60"x16"	1	\$
48"x60"x20"	1	\$
48"x60"x24"	1	\$
48"x60"x32"	1	\$
48"x72"x12"	1	\$

Fournir et livrer des flotteurs de quai

48"x72"x16"	1	\$
48"x72"x20"	1	\$
48"x72"x24"	1	\$
48"x72"x28"	1	\$
48"x72"x32"	1	\$
48"x96"x12"	1	\$
48"x96"x16"	1	\$
48"x96"x20"	1	\$
48"x96"x24"	1	\$
48"x96"x32"	1	\$
Coût Total LES PRIX NE DEVRAIENT PAS INCLURE LA TPS / TVH		\$

REMARQUE:

PRIX DE BASE SUR LE VOLUME ATTENDU DE 100 UNITÉS / ANNÉE.

Le nombre d'unités et de tailles à acheter est inconnu.

TOTAL DE L'ANNÉE 1	\$
TOTAL POUR OPTION ANNÉE 1	\$
TOTAL POUR OPTION ANNÉE 2	\$
TOTAL	\$

Fournir et livrer des flotteurs de quai

APPENDICE 1 - DISPOSTIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Liste des noms : Tous les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. es fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du fournisseur du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Pour obtenir plus d'information ou des formulaires supplémentaires concernant le Régime d'Intégrité du gouvernement du Canada, consultez <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ci-if-fra.html>

Renseignements sur l'entreprise

Nom légal (exigé)	
Nom alternatif (optionnel)	
Faisant affaire sous le nom de (optionnel)	
NEA (optionnel)	

Conseil d'administration (exigé) (ajoutez des lignes additionnelles, au besoin)

Nom du directeur	Titre (optionnel)